

Procès-verbal
Réunion spéciale du CA dans la salle multifonctionnelle (Centre étudiant)
5 octobre 2010

Présences : Janik Collette, vice-présidente externe – Psychologie
Mariama Diallo, vice-présidente interne – AÉIUM
Marie-Claude Rioux, vice-présidente externe – ÉSANEF
Danielle Vienneau, vice-présidente externe – Kinésiologie/Récréologie
Danie Boudreau, vice-présidente externe – Éducation
Jolène Lavigne-Albert, vice-présidente externe – Droit
Danika Collas, vice-présidente académique – Travail social
Christina Allain, vice-présidente externe – Sciences sociales
Josiane Nizeyimana, vice-présidente externe – Administration
Éric Allain, président – Sciences
Joëlle Martin, vice-présidente communications – Arts
Joël Vallée, vice-président externe – Ingénierie
Alexandre Paré, vice-président externe – Sciences infirmières
Ghislain LeBlanc, président - FÉÉCUM
Sylvain Bérubé, vice-président exécutif – FÉÉCUM
Justin Guitard, vice-président académique – FÉÉCUM
Rachel Losier, vice-présidente interne – FÉÉCUM

Observateurs : Éric Larocque, directeur général – FÉÉCUM
Christian Campagna, représentant – Médecine
Éric Lévesque, président – Éducation
Laurence Larochelle, vice-présidente activités sociales - Arts
Simon Ouellette, étudiant
Catherine Allard, étudiante
Marc-André LeBlanc, étudiant

Absence : Mark Thériault, vice-président activités sociales – FÉÉCUM

1) Ouverture de la réunion

Le président annonce l'ouverture de la réunion à 20h23.

2) Vérification du quorum et présences

Le quorum est atteint et les présences sont notées.

3) Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion.

Ordre du jour :

- 1) Ouverture de la réunion
- 2) Vérification du quorum et présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Élections d'un(e) secrétaire d'assemblée et d'un(e) président(e) d'assemblée
- 5) Suivi de la lettre du vice-président social (Mark Thériault)

- 6) Autres
- 7) Date de la prochaine réunion
- 8) Clôture de la réunion

Résolution : 3970-FECA-101005

Il est proposé par le président et appuyé par le président des sciences que l'ordre du jour de la réunion soit adopté tel quel.

Adopté à l'unanimité.

4) Élections d'un(e) secrétaire d'assemblée et d'un(e) président(e) d'assemblée.

Résolution : 3971-FECA-101005

Il est proposé par le président et appuyé par le président des sciences que Luc Léger soit le secrétaire d'assemblée et qu'Éric Larocque soit le président d'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

5) Suivi de la lettre du vice-président social (Mark Thériault)

Le président explique que le vice-président social a remis, en matinée, une lettre informant le CE qu'il démissionnait de son poste à partir du 5 octobre 2010. Le président précise que c'est avec regret qu'il a dû accepter cette lettre et en a profité pour dire au CA qu'il a remercié le vice-président social démissionnaire pour le travail accompli, surtout au cours de la rentrée.

Avant de discuter des options envisageables pour remplacer le vice-président social démissionnaire, certains membres du CA prennent l'occasion qui leur est offerte pour partager leur satisfaction à l'égard des activités organisées jusqu'à présent (et surtout lors de la rentrée). Le vice-président externe d'ingénierie et le président d'éducation se disent très satisfaits du travail qu'avait fait le vice-président social démissionnaire et se posent des questions sur les circonstances entourant sa démission. Le vice-président externe d'ingénierie et le vice-président externe des sciences infirmières se posent la question à savoir si l'atmosphère qui règne au sein du CE est malsaine ou non. Le président en profite pour affirmer qu'il n'existe pas de problème de cohésion au sein du CE, mais que certains membres du CA et tous les membres du CE s'inquiétaient de ce qui allait advenir du budget alloué pour les activités sociales étant donné qu'aucune activité n'était prévue après les activités de la rentrée jusqu'à la fin du mandat du vice-président social démissionnaire. Le président explique qu'il a demandé, à l'avant-dernière réunion du CE (le 24 septembre 2010), au vice-président social de préparer un plan de match pour les prochains mois, mais qu'aucun plan n'avait été à la dernière réunion du CE (le 1^{er} octobre 2010). Le président avoue que la dernière réunion du CE avait été mouvementée. Même s'il en avait déjà été informé par courriel, le vice-président social apprenait alors que Vanessa Element (employée étudiante du Service des loisirs socioculturels de l'Université de Moncton) allait participer à la session de formation des vice-présidents aux affaires sociales (communément connue sous le nom de « Boot Camp ») avec lui. Le vice-président social démissionnaire a alors questionné son rôle et quitté la réunion. Le président précise que le vice-président social démissionnaire n'a pas communiqué avec le CE avant d'envoyer sa lettre à l'ensemble des membres du CA par l'entremise d'un courriel. Puisque la lettre avait mal été interprétée par l'ensemble du CE et

par certains membres du CA, le vice-président social a décidé de démissionner après une réunion spéciale du CE (le 4 octobre 2010). Le vice-président académique ajoute qu'il ne s'agit nullement d'un problème interne, mais qu'il s'agit plutôt de la décision personnelle d'un membre du CE. Dans le fond, c'est lui qui jugeait qu'il était mieux de démissionner que de continuer à exercer son rôle comme vice-président. Le vice-président académique rajoute qu'aucune pression n'a été exercée sur le vice-président social pour qu'il démissionne, mais que c'est lui qui a démissionné de son propre gré ; la preuve étant qu'il a refusé d'être présent à cette réunion pour expliquer sa décision.

Le vice-président externe des sciences infirmières se pose la question à savoir combien de vice-présidentes et de vice-présidents ont démissionné depuis la création de la FÉÉCUM. Le directeur général précise que, de mémoire, deux personnes ont démissionné de leur poste et qu'une personne, l'année dernière, s'était rendue compte du fait qu'elle ne réussirait pas à satisfaire toutes les exigences de son poste et a décidé de démissionner avant d'entrer en fonction.

Certains membres du CA se posent la question à savoir si plusieurs activités avaient été bloquées par le CE. Le débat s'attarde sur le Party jacuzzi avec Radio Radio même si les membres du CA semblent tous être d'accord avec le fait qu'une telle activité n'est pas réalisable. La vice-présidente externe des arts pense que le vice-président social voyait trop grand et qu'il avait beaucoup de difficulté à réviser ses projets afin de les rendre réalisables. Le représentant FÉÉCUM de médecine demande au CE combien d'activités ont été refusées avant d'arriver au CA. Le vice-président académique précise que les activités proposées par le vice-président social démissionnaire n'avaient pas été refusées, mais qu'elles avaient plutôt été questionnées et que les activités qui l'ont été se comptent sur les doigts d'une seule main. Le président ajoute que des activités avec un budget de 130 000\$ ne sont pas réalisables (notamment l'idée de faire venir Pitbull en spectacle) et qu'il était du devoir du CE de questionner la faisabilité d'un tel projet avant que l'idée fasse son chemin au CA. Le président d'éducation affirme que les membres de son Conseil étudiant ont déjà eu des idées farfelues, mais qu'il a toujours réussi à les modifier pour les rendre réalisables. Le vice-président interne fait remarquer que le CE était toujours ouvert à faire des compromis, mais que le vice-président social démissionnaire n'arrivait jamais à proposer quelque chose de nouveau. Le président rajoute que le vice-président social n'a jamais été obligé d'abandonner une activité à cause de l'opinion du CE puisque le CE ne faisait que proposer des pistes de solution pour améliorer ce qu'il proposait.

La vice-présidente externe de droit fait remarquer que les remarques non fondées de certains membres du CA faisant référence à de l'existence d'une atmosphère malsaine au sein du CE ainsi que les remarques faisant référence à un possible complot de la part des membres du CE (c'est-à-dire de l'idée selon laquelle le CE bloquait constamment les idées du vice-président social démissionnaire afin de ne pas lui donner d'autre choix que de démissionner de son poste) rend la réunion non pertinente et fait perdre du temps à l'ensemble du CA. Elle explique qu'il faut arrêter de questionner les raisons du départ du vice-président social puisqu'il n'est pas présent pour s'expliquer et qu'il vaut mieux essayer de trouver des pistes de solution que de continuer à se quereller. La vice-présidente externe de psychologie pense elle aussi que le débat qui a lieu est non pertinent puisque le vice-président social démissionnaire n'est pas présent et qu'il est la seule personne capable d'expliquer son choix personnel.

À la demande du CA, le directeur général fait la lecture de la lettre de démission du vice-président social démissionnaire et partage sa réflexion sur l'avenir du poste de vice-président social. Le directeur général affirme que le poste de vice-président social est devenu de plus en plus exigeant au cours des années et qu'il implique présentement une charge de travail semblable à celle d'une employée étudiante ou d'un employé étudiant. Le débat prend son envol sur l'idée selon laquelle il pourrait être possible de remplacer le poste de vice-président social par celui d'une employée ou d'un employé qui s'occuperait uniquement des affaires sociales un peu comme c'est le cas présentement pour le gérant du Café l'Osmose. Le vice-président externe des sciences infirmières fait remarquer qu'il trouve l'idée douteuse puisqu'au lieu d'être redevable au CA, une employée ou un employé serait redevable au CE seulement. Le président fait remarquer que peu importe comment on voit la chose, c'est le CA qui a le dernier mot (les décisions du CE devant être ratifiées par le CA). Le vice-président externe explique que l'idée de remplacer le poste de vice-président social par une employée ou un employé n'est pas ce que le CE veut faire, mais qu'il s'agit plutôt d'un poste de solution possible et que le CA devrait se poser la question à savoir si cette piste est valide. Il précise aussi qu'une telle décision ne peut pas être prise par le CA, mais qu'elle doit être prise par les étudiantes et les étudiants grâce à un référendum. La vice-présidente externe de droit pense qu'une employée ou un employé aurait probablement une approche différente ce qui permettrait à la FÉÉCUM de faire avancer les choses tandis que la vice-présidente externe d'administration fait remarquer qu'une employée ou un employé pourrait être une solution valide, mais qu'il faut étudier la question davantage.

Résolution : 3973-FECA-101005

Il est proposé par la vice-présidente externe d'administration et appuyé par le vice-président académique que la FÉÉCUM prépare un document informatif sur la faisabilité de remplacer le poste de vice-président social par un poste d'employé réservé à une étudiante ou à un étudiant.

Adopté à l'unanimité.

6) Autres

Le CA n'a aucun point à ajouter dans cette section.

7) Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le 17 octobre 2010 à 10h au Centre étudiant.

8) Clôture de la réunion

Résolution : 3974-FECA-101005

Le vice-président externe annonce la clôture de la réunion à 21h25.

Éric Larocque
Président d'assemblée

Luc Léger
Secrétaire d'assemblée

